



L'Essentiel

Les études de l'Hadopi en 10 minutes chrono - #8 - mars 2018

CONVERSATIONS EN LIGNE ET ACCÈS AUX ŒUVRES DÉMATÉRIALISÉES : L'INTERNAUTE AU CŒUR D'UN RÉSEAU D'INFLUENCE

Sur Internet, l'accès aux contenus est un sujet d'échange majeur : plus d'un demi-million de posts et de publications y ont été consacrés en douze mois, dont plus de la moitié aux usages illicites.

Si les sites illicites apparaissent comme les premiers émetteurs en termes de nombre de publications, les internautes eux-mêmes sont à l'initiative d'un volume important de conversations, notamment sur les forums

et les réseaux sociaux, pour demander ou prodiguer des conseils, ou encore faire part de leur expérience des plateformes illégales, tant positive que négative.

À l'inverse, un certain nombre d'internautes aux (ex) usages illicites interviennent pour faire part de leur satisfaction à l'égard des plateformes légales et du confort qu'elles offrent, notamment au travers des formules d'abonnement.

MÉTHODOLOGIE

Étude réalisée par l'institut Linkfluence à partir d'une méthodologie de *web listening* (analyse des publications en ligne) :

- **identification des publications constituées à partir de mots-clés portant sur les accès aux biens culturels dématérialisés** : musiques, films, séries TV, livres, bande dessinées et jeux vidéo dématérialisés ;
- **corpus de 580 000 publications** : posts ou pages *web* comportant au moins un des mots-clés prédéfinis, provenant de réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram), forums et blogs, sites Internet, médias en ligne et plateforme de partage de vidéos (Youtube) ;
- Publications émises sur une période d'un an, de novembre 2016 à octobre 2017.

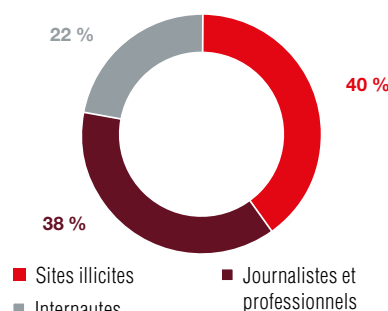
L'ACCÈS AUX BIENS CULTURELS EN LIGNE : PLUS D'UN DEMI-MILLION DE CONVERSATIONS EN LIGNE

Avec 580 000 publications générées en ligne en un an, la question de l'accès aux biens culturels dématérialisés est de première importance sur le *web*.

Trois grandes catégories d'acteurs prennent la parole sur ces sujets : il s'agit, selon le volume de publications, des **administrateurs de sites fournissant des contenus illicites** (40 % du volume total de publications), des **journalistes et représentants d'institution** (38 %) et des **internautes** eux-mêmes (22 %).

Ces publications ont pour source **deux pôles conversationnels** : **les réseaux sociaux et forums de discussion** d'une part (avec 41 % de publications cumulées), ce qui témoigne d'une dynamique conversationnelle importante des internautes, et **les sites *web*** d'autre part (40 %), ce qui s'explique notamment par le volume important de liens vers les œuvres diffusés par les sites de *streaming* illicites. Enfin, les médias, blogs et autres supports restent mineurs, pesant pour 19 % du total des publications.

FIGURE 1 : RÉPARTITION DES PUBLICATIONS PAR ÉMETTEUR, EN VOLUME (PART DE PUBLICATIONS)



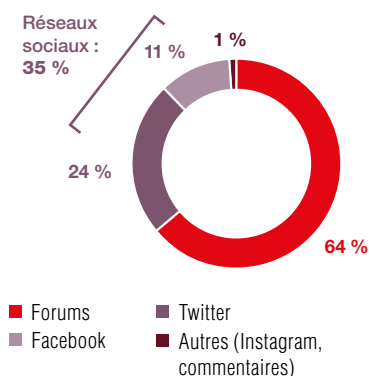
Note de lecture : 38 % des publications ont été écrites par des journalistes ou des professionnels au sein d'institutions.

LES TROIS QUARTS DES ÉCHANGES DES INTERNAUTES PORTENT SUR L'ACCÈS ILLICITE AUX ŒUVRES

Les échanges entre internautes représentent 22 % des publications consacrées à l'accès aux biens culturels dématérialisés émises en un an. **Ces prises de parole des internautes se focalisent essentiellement sur les moyens d'accès illicites aux contenus (74 % de leurs échanges).** Cela peut prendre la forme de demande de conseils, de diffusion de liens vers des œuvres sur les réseaux sociaux ou simplement de commentaires sur leur expérience de ces accès.

Les réseaux sociaux : plateformes incontournables de discussion pour les internautes Ces discussions se rapportant aux usages illicites se déroulent quasi exclusivement sur les forums (64 %) et les réseaux sociaux (35 %). Plus précisément, on note une surreprésentation de Twitter, sur lequel on trouve 24 % des publications des internautes (sachant que 21 % des internautes sont utilisateurs de Twitter sur les 30 derniers jours), par rapport à Facebook, qui ne rassemble que 11 % des publications, pour un taux de pénétration en France de 63 %¹.

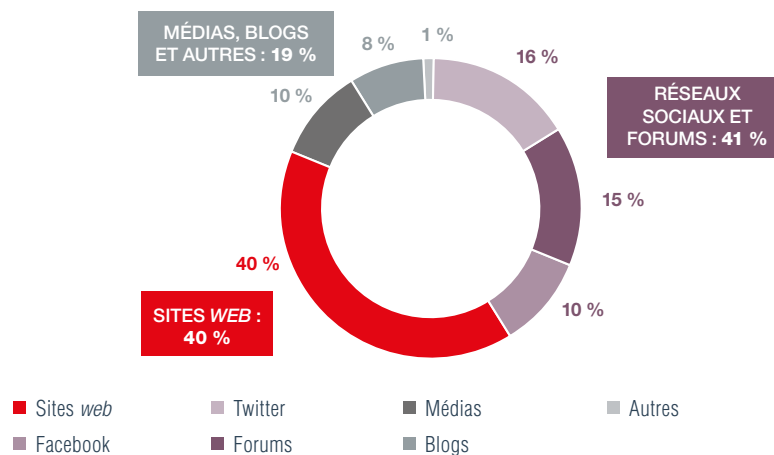
FIGURE 3 : SUPPORTS UTILISÉS PAR LES INTERNAUTES PRENANT LA PAROLE SUR LES MODES D'ACCÈS ILLICITES AUX ŒUVRES



Les internautes qui publient en ligne sur ces sujets ont un profil spécifique, plus masculin et plus jeune que la moyenne des consommateurs illicites (68 % d'hommes contre 50 % en moyenne, 38 % de 18-24 ans contre 33 %, d'après le Baromètre des usages de l'Hadopi, 2017).

On notera que la majorité de ces publications (84 %) portant sur un accès illégal aux œuvres **sont associées à un motif de consommation illicite**

FIGURE 2 : RÉPARTITION DES PUBLICATIONS PAR TYPE DE SOURCE



Note de lecture : 40 % du nombre total de publications analysées a été publié sur des sites web, soit 232 000 publications sur un total de 580 000.

et, en priorité, au prix de l'offre légale (42 % des motifs invoqués), suivi de la disponibilité des œuvres (24 %), notamment pour les contenus audiovisuels. Les raisons militantes (accès libre à la culture, échange non marchand) sont moins citées et représentent 15 % des motifs de consommation illicite déclarés sur Internet. Enfin, seuls 7 % des motifs invoqués concernent les faiblesses de l'offre légale.

Si les internautes « justifient » fréquemment leurs pratiques illicites, ils prennent également la parole pour souligner les inconvénients des plateformes illégales : virus, publicités intrusives et mauvaises conditions de visionnage associées au streaming illicites (problème de qualité de l'image ou de limitation du temps de visionnage) sont cités de manière récurrente sur les forums et réseaux sociaux.

« Se faire bloquer son IP sur T411 parce que tu râles sur le nombre incalculable de pub que t'es obligé de supporter à cause d'un anti-adblock... Bravo, riche idée lol »

(Source : message sur Twitter)

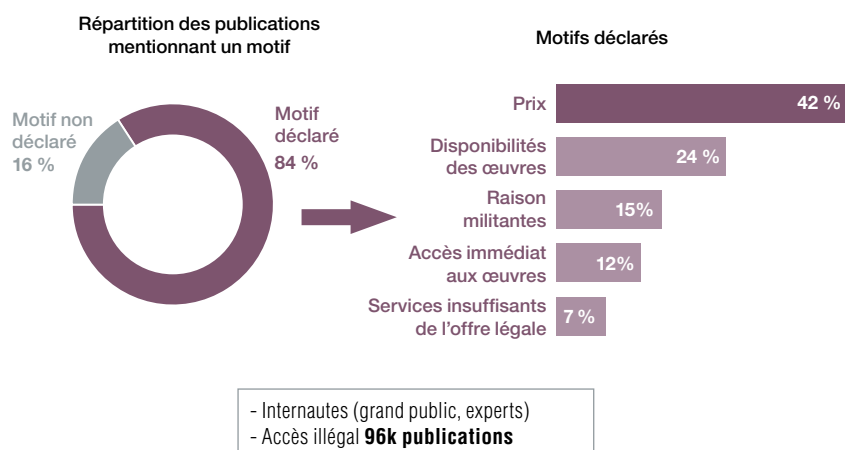
« Je déteste quand le site de streaming arrête brutalement ton épisode en te disant d'attendre 50 minutes ! Surtout à 10 minutes de la fin ! »

(Source : message sur Twitter)

« En voulant regarder un film en streaming, il y a un malware qui s'est mis sur mon pc (j'ai rien cliqué il s'est foutu tout seul...). Impossible de me servir correctement de mon navigateur. »

(Source : message sur un forum)

FIGURE 4 : MOTIFS D'ACCÈS ILLÉGAL AUX CONTENUS DÉCLARÉS PAR LES INTERNAUTES



- Internaute (grand public, experts)
- Accès illégal **96k publications**

LES MODES D'ACCÈS ILLICITES « GRAND PUBLIC » SONT LES PLUS ÉVOQUÉS PAR LES INTERNAUTES

Le téléchargement, le *streaming* et le *torrent* sont les modes d'accès les plus évoqués de manière ouverte sur les réseaux sociaux par les internautes.

L'omniprésence du mot « **téléchargement** » montre que celui-ci est devenu un terme générique pour parler de « **piraterie** ». La forte occurrence du terme « **streaming** » souligne l'importance de ce mode d'accès comme une alternative plus simple et jugée moins risquée au téléchargement ; il est particulièrement évoqué dès qu'il s'agit d'événements sportifs et de séries, soulignant le besoin d'immédiateté de consommation de ces contenus. La faible apparition du terme « **torrent** », émis par des internautes « experts », souvent à la recherche d'œuvres plus difficiles à trouver, est le signe de la diminution de ce mode d'accès illicite aux œuvres – à l'exception des jeux vidéo, sujet auquel il est principalement rattaché.

Enfin, les sites illicites les plus connus (Zone Telechargement, T411, Papystreaming) restent au centre des échanges entre internautes, témoignant de l'importance des habitudes et de la recherche de la simplicité d'accès chez les internautes ayant des pratiques illicites, qui ont tendance à toujours utiliser les deux ou trois plateformes qu'ils connaissent bien.

UN RÉSEAU STRUCTURÉ D'INFLUENCES

Les administrateurs de sites illicites : une influence discrète

Premiers émetteurs en ligne par leur volume de publications, l'influence des administrateurs de sites illicites est d'autant plus importante qu'elle est cachée, n'ayant pas vocation à être repérée ni à s'exercer directement auprès des internautes. Les diffuseurs d'œuvres illicites créent sur Twitter des comptes anonymes à l'influence directe faible, avec peu d'abonnés afin de communiquer avec d'autres diffuseurs qui renverront leurs messages, avant de supprimer ces comptes.

Une deuxième catégorie d'influenceurs peut y être rattachée. Il s'agit des « **trolls** » : une influence **subie** sur des plateformes qui ne sont pas dédiées au sujet et émise par des internautes

FOCUS : l'analyse des discours, révélateur d'usages émergents

Le *web listening*, en analysant les publications des forums spécialisés, permet de repérer des usages rares ou émergents. Par exemple, des modes d'accès relativement anciens comme les VPN ou les *seedboxes* sont évoqués de manière minoritaire par des internautes experts.

Parmi les nouveaux usages, le détournement du logiciel Kodi apparaît dans les discussions, le plus souvent associé à ses modalités techniques d'installation, plutôt qu'à la consommation de contenus. Les applications telles que Stremio, Mobdro et Amerigo, associées à des usages illicites, sont elles évoquées principalement par une minorité de jeunes internautes.

L'usage des réseaux sociaux à des fins d'accès illicite aux œuvres semble émerger, avec par exemple l'apparition de pages Facebook dédiées à la diffusion de liens pour un type d'œuvre ou, sur Twitter principalement, des messages proposant des codes de connexion piratés pour accéder à des offres d'abonnement audiovisuelles notamment.

Enfin, on peut aussi citer le partage d'espaces de stockage privés sur le *cloud* pour mettre à disposition des contenus et, plus marginal encore, le détournement de Google Maps pour dissimuler des liens de téléchargement dans les cartes, pour la musique et l'audiovisuel principalement.

souvent anonymes, qui publient des liens renvoyant vers des plateformes de *streaming*, essentiellement pour en renforcer la visibilité.

la manière de trouver une œuvre spécifique sur un site illicite.

« Voici les liens streaming pour Bordeaux - LOSC, coup d'envoi 20h ! Les liens streaming sont dans le 1^{er} commentaire de ce statut. »

(Source : message sur Facebook)

« Vous sauriez où télécharger des livres pdf, genre, sans payer ? C'est pour un ami. »

(Source : message sur un forum)

Pairs et experts : des relais à solliciter

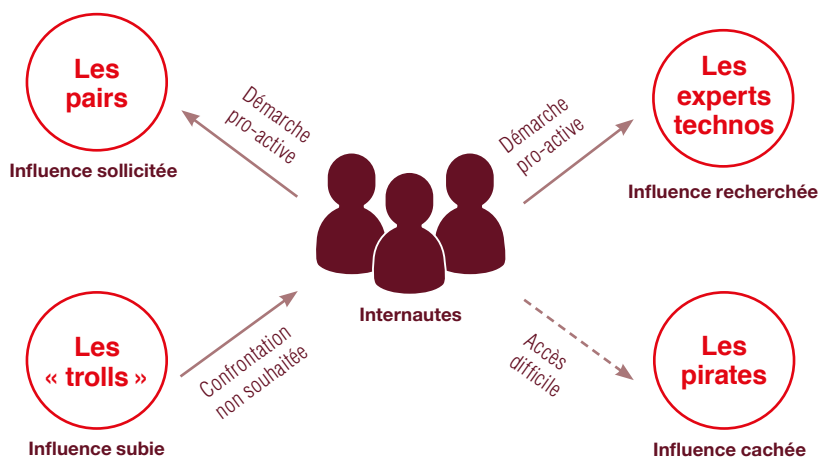
À l'inverse, deux autres sources d'informations peuvent être sollicitées par les internautes, tout au moins accueillies avec intérêt : les pairs et les experts.

- **Les pairs** : une influence qui peut être **sollicitée** par chaque internaute au sein de sa communauté via les réseaux sociaux, souvent pour demander des conseils sur

- **Les experts en nouvelles technologies** : une influence **recherchée** pour la connaissance technique qu'elle suppose. Cela peut passer par des tutoriels expliquant comment utiliser ou installer tel mode d'accès illicite par exemple.

Au final, les internautes se trouvent au centre de mécanismes d'influences qui peuvent être sollicités ou à l'inverse subis, présentant un accès facile ou difficile, selon les différents supports conversationnels : sites, blogs, réseaux sociaux, etc.

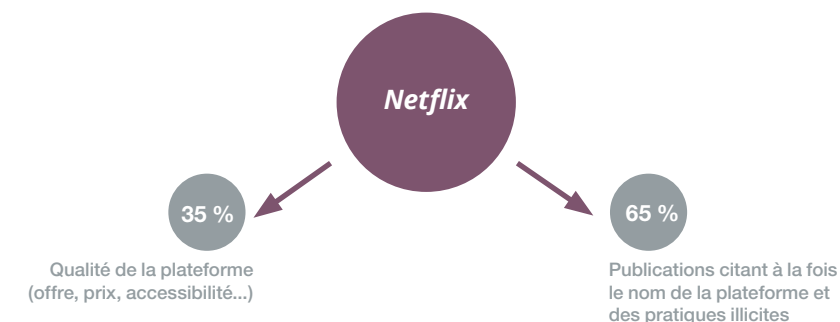
FIGURE 5 : RÉSEAUX D'INFLUENCE EN TERMES DE PRATIQUES ILLICITES



LES UTILISATEURS DE SITES ILLICITES : DES PRESCRIPTEURS DE L'OFFRE LÉGALE ?

Si les stratégies pour accéder de manière illicite aux œuvres sont omniprésentes dans les échanges, **les inconvénients perçus des plateformes** illicites donnent également lieu à une valorisation des plateformes licites. **L'offre légale séduit ainsi une partie des internautes aux pratiques illicites qui mettent en avant sur les réseaux sociaux la qualité et le confort qu'elle propose, certains décidant même de renoncer complètement à ces pratiques.** En particulier, Netflix est la plateforme légale la plus citée par ces internautes. Néanmoins, ceux-ci déclarent, dans deux publications sur trois, continuer à recourir à l'offre illicite « en complément », le dernier tiers indiquant avoir renoncé aux pratiques illicites suite à leur abonnement à la plateforme.

FIGURE 6 : RÉPARTITION DES PUBLICATIONS MENTIONNANT NETFLIX DANS LE CADRE DE L'ACCÈS ILLÉGAL



« Une fois que t'as testé Netflix le streaming c'est l'ENFER »

(Source : message sur Twitter)

À l'inverse, dans le secteur de la musique, les plateformes légales de *streaming* musical, comme Spotify et Deezer, les plus citées, semblent répondre aux exigences de leurs utilisateurs qui témoignent fréquemment de l'abandon de leurs anciennes

pratiques de piratage depuis leur souscription à ces services et n'associent quasiment jamais leur usage à des pratiques illicites.

On constate ainsi que les offres légales par abonnement prennent progressivement le pas sur les pratiques illicites, en raison des bénéfices qu'elles proposent tant en termes de confort que de qualité, suggérant une forme d'autorégulation des usages.

ENSEIGNEMENTS CLÉS

- Les administrateurs de sites illicites sont les premiers émetteurs en ligne, avec 40 % du volume total de publications consacrées aux accès illicites, contribuant fortement à la diffusion de ces pratiques.
- Les internautes sont au cœur d'un réseau structuré d'influences, qui peuvent être recherchées ou subies.
- Les internautes particuliers, lorsqu'ils évoquent en ligne les biens culturels dématérialisés, traitent principalement de l'accès illicite, dans 74 % des cas.
- Les réseaux sociaux et les forums sont les premiers canaux de publication des internautes prenant la parole sur l'accès illicite aux œuvres et peuvent être utilisés pour la mise à disposition de contenus illicites ou de liens d'accès à ceux-ci.
- Une partie des internautes, adeptes des pratiques illicites, prend la parole sur les réseaux sociaux pour souligner les mérites de l'offre légale.
- Les utilisateurs et anciens utilisateurs de sites illicites prescrivent les plateformes légales qu'ils peuvent utiliser, participant d'une certaine forme d'autorégulation des usages.

RETROUVEZ LE RAPPORT COMPLET DE L'ÉTUDE SUR LE SITE DE L'HADOPI www.hadopi.fr

Derniers numéros parus :

- L'Essentiel #7 : Le développement de la consommation de biens culturels dématérialisés par l'accès multisupport : un levier de consommation légale ?
- L'Essentiel #6 : La diffusion de la bande-dessinée numérique
- L'Essentiel #5 : Rapport d'activité 2016-2017 : une équipe renouvelée et un budget consolidé pour engager l'institution vers de nouveaux chantiers

Contactez-nous pour recevoir par courriel les avis de parution (10 numéros par an environ) : presse@hadopi.fr

Directeur de la publication : Denis Rapone / Contributeurs à ce numéro : Marianne Serfaty, Raphaël Berger / Chargé de publication : Martin de Beaune.
Réalisation : agencezebra.com

Hadopi

HAUTE AUTORITÉ POUR LA DIFFUSION DES ŒUVRES ET LA PROTECTION DES DROITS SUR INTERNET
4, rue du Texel - 75014 PARIS - www.hadopi.fr
Contact : presse@hadopi.fr @InsidOpi